

Droit Constitutionnel Congolais Iii Droitcongolais

Image d'une justice de puissance qui traduit l'autorité de l'État sur le territoire national, le procès pénal est à la fois une instance et un processus. Le présent ouvrage examine le procès pénal dans son jeu et son enjeu. Il donne un éclairage suffisant sur la législation congolaise en matière de procès pénal, législation dont la compréhension est renforcée par une jurisprudence fournie. Il plaide ainsi pour une justice pénale fondée sur le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit.

La République démocratique du Congo est unanimement présentée comme un État de tradition moniste avec primauté du droit international. Cependant, aux termes d'une analyse critique, tant du point de vue de la théorie que de la pratique, l'auteur offre une nouvelle approche qui accrédite mieux la thèse dualiste. La primauté du droit international, en droit congolais, n'est nullement constitutive d'un rapport hiérarchique, mais se traduit par une préférence, pas absolue, de la norme internationale au détriment de la norme interne. Cette approche dualiste s'étend également au droit dérivé des organisations internationales. Au moment où le juge congolais "s'internationalise", notamment par le biais de l'application du statut de Rome de la Cour pénale internationale, et au regard de l'entrée en vigueur, en droit congolais, du droit découlant de l'OHADA, une étude approfondie sur les rapports entre le droit international et le droit congolais s'avère indispensable. En plus de la réussite de sa

lecture réaliste des normes constitutionnelles de la RDC en matière de traités et d'actes normatifs des organisations internationales, l'ouvrage de Joseph Kazadi Mpiana s'avère un apport de poids pour la jurisprudence congolaise dans l'application du droit international.

Par un arrêt du 11 mai 2016, la Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo a jugé que le principe de la continuité de l'Etat, consacré à l'article 69 de la Constitution, autorisait le chef de l'Etat en exercice à demeurer en fonction si, au terme de son second mandat, l'élection présidentielle n'était par organisée. Au-delà de l'apparente cohérence d'une telle décision, cet arrêt constitue le chaînon manquant de l'architecture du coup d'Etat constitutionnel conçu par le pouvoir en place depuis son premier équipement.

Pretoria : Institute for Security Studies, 2008.

Cette étude se veut une étude de la situation juridique des confessions, groupes et mouvements religieux en République démocratique du Congo. La religion a été prise en compte dans la dynamique politique du Congo contemporain. La législation coloniale en matière religieuse fut un droit des cultes et missions reconnus, qui régit les activités et institutions religieuses reconnues. La législation post-coloniale en matière religieuse réduisit les institutions religieuses à des associations culturelles. Cette étude montre les limites du libéralisme comme fondement juridique de l'Etat dans l'histoire du Congo. Le libéralisme n'assure pas absolument la neutralité de l'Etat en matière

religieuse. Le droit congolais des religions est complexe et varié, et touche divers aspects du droit (droit public, privé, pénal, fiscal, international, constitutionnel, administratif...).

L'ouvrage intitulé Droit congolais de la famille paraît plus de deux décennies après la promulgation du Code de la famille dont il tire son fondement. Il a l'avantage de corriger certaines pratiques jurisprudentielles erronées et d'esquisser des solutions sur des questions importantes ayant trait au droit des successions et laissées dans l'ombre. Outre le droit des successions, de façon simple et didactique, l'auteur aborde également les thèmes suivants : filiation, lien matrimonial, régimes matrimoniaux et libéralités. Cet ouvrage s'adresse aux étudiants, aux praticiens du droit, principalement aux magistrats, aux notaires et à tous ceux chargés de l'élaboration de la règle de droit. Il peut en effet leur apporter des informations et des éléments de réflexion intéressants, au moment où l'Etat congolais envisage une relecture de l'ensemble des codes en vigueur. Grâce aux nombreux tableaux et exemples chiffrés, le lecteur, même profane, comprendra aisément la matière traitée. Il s'agit en effet d'un livre très pratique, de portée générale, écrit dans un langage simple. Toute personne désireuse de s'informer sur le droit des successions réputé complexe ne manquera pas d'y trouver des informations utiles, des réponses à ses questions. En effet, comme le dit si bien l'auteur, chacun de nous, à un moment ou à un autre de sa vie, devra traiter pour lui-même ou pour ses proches des questions concernant le mariage ou les successions.

Il importe de se pencher sur la question religieuse au Congo dans le nouvel espace politique d'origine coloniale. Dans l'histoire contemporaine, la question religieuse a bouleversé les sociétés politiques traditionnelles africaines. Cette étude fait émerger le socle juridique sur

lequel reposent les relations Eglise et Etat en RDC. Elle contribue à éclairer la compréhension plus générale du problème de la régulation étatique des religions dans ce pays.

Traditionnellement présentée comme la justice des pouvoirs publics constitutionnels, la justice constitutionnelle a l'ambition de subordonner le jeu politique. Elle poursuit le projet de moralisation de la vie politique à travers l'encadrement juridictionnel des comportements, souvent déviants, des autorités politiques. L'ouvrage présente aussi des perspectives pour l'efficacité de la justice constitutionnelle, à consolider en RDC.

L'ouvrage offre aux praticiens un état de la doctrine et de la jurisprudence sur l'essentiel des principes généraux de droit administratif selon deux perspectives : l'analyse des principes eux-mêmes et leur application dans différents domaines du droit.

Cet ouvrage présente, de manière structurée et synthétique, l'ensemble des connaissances qu'un étudiant de premier cycle en droit doit avoir du droit pénal général : loi pénale, infractions, responsabilité pénale et sanction pénale... Mais pour permettre aux étudiants d'avoir une vue d'ensemble du droit pénal et de sa situation dans le système juridique de son pays, l'auteure a ajouté une introduction sommaire au droit pénal, ainsi qu'un développement sur le système pénal. Elle a également réservé une place au raisonnement juridique vu son importance pour l'interprétation des dispositions pénales dans la compréhension et l'application du droit.

Ce livre présente l'étude du pouvoir politique et du système politique ainsi que les diverses relations qu'ils entretiennent avec l'environnement. La démarche a mis en exergue l'analyse du cadre d'exercice du pouvoir politique et des acteurs

du jeu politique : les acteurs institutionnels, les partis politiques, les groupes de pression, l'opinion publique... Y sont également développés les pesanteurs au fonctionnement du pouvoir politique en Afrique et les exigences de la gouvernance politique et leurs conséquences.

Domaine quasiment inexploré du contentieux administratif en raison de son aridité et de sa complexité, le recours pour excès de pouvoir au Congo est le moyen grâce auquel la Cour suprême exerce le contrôle juridictionnel des décisions des autorités administratives. L'État de droit se définissant par la soumission de l'État au droit fournit tout l'intérêt que recèle le recours pour excès de pouvoir. Le lecteur trouvera ici une synthèse claire, précise et concrète des règles régissant cette matière.

Droit congolais des droits de l'homme Editions Academia

LES PROCLAMATIONS D'INDEPENDANCE DES ANNEES 60 NE SE SONT PAS TRADUITES EN AFRIQUE PAR LE RETOUR AUX CHEFFERIES OU ROYAUMES DE L'ERE PRECOLONIALE. PARTOUT, LES NOUVELLES AUTORITES SE SONT APPROPRIEES LES INSTITUTIONS DE L'ANCIENNE PUISSANCE COLONIALE. CELA NE S'EST PAS FAIT SANS DECONVENUES. CE CONSTAT APPELLE UNE INTERROGATION : PEUT-ON IMPORTER DES INSTITUTIONS COMME DES CONSERVES ? CETTE THESE APORTE

QUELQUES ELEMENTS DE REPONSE A CETTE QUESTION EN ANALYSANT LA JURIDICTION SUPREME CONGOLAISE PAR RAPPORT AUX JURIDICTIONS SUPREMES FRANCAISES SOUS LE DOUBLE ASPECT JURIDICTIONNEL ET JURISPRUDENTIEL. PLUS QU'UN SIMPLE RELEVÉ DE POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE, L'ETUDE MONTRE A PARTIR DES VARIABLES PREALABLEMENT SELECTIONNEES (PERSONNEL, MISSIONS, SAISINE, DECISIONS, ETC.) LA PART DEL'INFLUENCE DES MODELES DU DROIT FRANCAIS DANS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS JURIDIQUES RELATIVES AU JUGE SUPREME CONGOLAIS. LA SPECIFICITE DE LA DEMARCHE TIENT AU FAIT QU'UNE INSTITUTION, LA COUR SUPREME CONGOLAISE, EST ANALYSEE A L'AUNE D'AUTRES INSTITUTIONS FRANCAISES (COUR DE CASSATION, CONSEIL D'ETAT, CONSEIL CONSTITUTIONNEL) PRISES COMME OBJET D'IMITATION. CHEMIN FAISANT, L'AUTEUR SOULIGNE LES LIMITES DE TOUT MIMETISME SANS OUBLIER DE MENTIONNER LES EFFORTS D'APPROPRIATION MAITRISEE OU DE RECEPTION CRITIQUE ET SELECTIVE DU DROIT FRANCAIS PAR LES CONSTITUANTS CONGOLAIS, EFFORTS QUE REVELE L'EXAMEN DE L'EVOLUTION LEGISLATIVE DE 1960 A 1997. FINALEMENT, EN S'APPUYANT TOUT PARTICULIEREMENT SUR LE

DROIT CONGOLAIS ISSU DE LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE DE 1990, L'ANALYSE REVELE QU'EN DROIT, PROJETER EN AVANT UNE COPIE CONFORME DU PASSE N'A PAS DE SENS, MAIS LE DECOMPOSER, Y REPERER DES PRECEDENTS, DES ELEMENTS D'APPUI POUR L'AVENIR EST CONSTITUTIF DE PROGRES SI L'ON ENTEND PAR LA UNE TRANSFORMATION VERS UN MIEUX ETRE, UNE EVOLUTION VERS UN RESULTAT SATISFAISANT.

La République démocratique du Congo connaît une instabilité quasi chronique il y a plus de 19 ans en dépit des actions des Nations Unies à travers la MONUC et par la suite, la MONUSCO. La présente étude propose une analyse ouverte de la recherche de la paix dans ce pays. Elle repose sur les initiatives du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Eglise catholique en rapport avec la stabilisation en RD Congo. En raison de la complexité de la situation sur terrain, la nouvelle démarche relativise les approches classiques et pose la synergie d'efforts des différents acteurs comme un impératif juridique et existentiel. Ces efforts doivent rendre efficaces les ressources locales, car la consistance et la fiabilité des ressources dont un Etat dispose sont déterminantes pour sa stabilité. Il s'agit des ressources humaines et citoyennes, économiques et financières, sécuritaires et dissuasives, techniques et technologiques, juridiques et politiques,

géostratégiques et diplomatiques.

A SON INDEPENDANCE, LE 30 JUIN 1960, LA R.D.C. A HERITE DE LA BELGIQUE, ALORS PUISSANCE COLONIALE, D'UN ORDRE JUDICIAIRE CADUC. IL APPARUT VITE UNE FRACTURE PROFONDE ENTRE L'ORDRE POLITIQUE NOUVEAU ET L'ORDRE JURIDIQUE QUI REGISSAIT LE PAYS. UNE REFORME S'AVERA DONC NECESSAIRE. MAIS AU LENDEMAIN DE CETTE INDEPENDANCE, A CAUSE DU DESORDRE POLITIQUE DRAMATIQUE, LE PAYS SE VIDA DES CADRES, TOUS BELGES. IL FUT DONC IMPENSABLE DE PARLER D'UNE REFORME. LE POUVOIR ISSU DU COUP D'ETAT MILITAIRE DE 1965 DEVENAIT TOTALITAIRE. IL FUT NEANMOINS PROCEDE ASSEZ TARDIVEMENT A UNE SERIE DE REFORMES SECTORIELLES ET HATIVES ENTRE 1968 ET 1983 LESQUELLES N'ONT PAS EU D'EFFETS POSITIFS A MOYEN ET LONG TERMES. DE NOMBREUX OBSTACLES, INFRANCHISSABLES EN APPARENCE, SE SONT AUSSI ELEVES POUR QU'UNE REFORME SECTORIELLE REUSSIT. PARMIS CES OBSTACLES, FIGURENT LA CORRUPTION GENERALISEE, L'INCOHERENCE LEGISLATIVE, LES SALAIRES INSIGNIFIANTS, LA SUBORDINATION DE MAGISTRATS, L'ABSENCE D'INDEPENDANCE ET DE FORMATION DU PERSONNEL

JUDICIAIRE. IL EN DECOULE QUE LA R.D.C., FAUTE D'UN POUVOIR JUDICIAIRE REEL, N'EST PAS EN MESURE DE GARANTIR AUJOURD'HUI A QUICONQUE UNE SECURITE JURIDIQUE SUFFISANTE. LES RECHERCHES MENEES PENDANT CINQ ANS NOUS ONT PERMIS DE PROPOSER, APRES UNE BREVE ETUDE HISTORIQUE DU DROIT AU CONGO, UN PROJET DE REFORME GLOBALE QUI CONSISTE ESSENTIELLEMENT A PROMOUVOIR LES MECANISMES NON JURIDICTIONNELS DE REGLEMENT DES CONFLITS DANS LE SYSTEME JURIDIQUE AU MEME TITRE QUE LES MECANISMES JUDICIAIRES ET A LEVER, A MOINDRES FRAIS, LES DIVERS OBSTACLES RENCONTRES. CETTE REFORME DU POUVOIR JUDICIAIRE, POUR ETRE VERITABLE, SUPPOSE A SON TOUR UN ENGAGEMENT DU PAYS VERS LA DEMOCRATISATION ET DONC UNE REFORME CONSTITUTIONNELLE QUI TIENNE COMPTE DES PRINCIPES DE LA SOUVERAINETE DU PEUPLE ET DE LA " SEPARATION" DES POUVOIRS.

This collection of essays focuses on the critical issue of corruption that lies at the heart of the crisis of constitutionalism in Africa. Most anti-corruption measures over the years have been inadequate, serving merely as symbolic gestures to give the impression something is being done. The African Union's declaration of 2018 as the 'African anti-corruption year', belated though it be, is an open

recognition by African governments of the impact corruption will have on the continent unless urgent steps are taken. The key objective of this volume is to draw attention to the problem of corruption, the complexity of the situation, with all its multi-faceted social, political, economic and legal dimensions, and the need for remedial action.

Le juge en général et le juge administratif en particulier sont des artisans de l'Etat de droit. Le contrôle juridictionnel qu'ils exercent sur l'administration demeure la garantie effective de l'Etat de droit et en conditionne la réalisation. Par sa mission délicate, après saisine, d'annuler les décisions des autorités administratives qui causent grief aux administrés, le juge administratif incarne un rôle cardinal dans l'émergence de l'Etat de droit.

Dans cet ouvrage pionnier, l'auteur propose de dégager les sources du Droit congolais des droits de l'homme, d'examiner les droits et libertés garantis au Congo et, enfin, de réfléchir sur les mesures de sauvegarde des droits des Congolais (et de toute personne placée sous la juridiction de la République Démocratique du Congo). Dans la première partie, l'auteur présente d'une part ce qu'il appelle "l'héritage ancien ou le passé congolais des droits de l'homme" et d'autre part, les sources juridiques proprement dites (d'origine nationale et internationale) encore en vigueur ou non en République Démocratique du

Congo. La deuxième partie consiste en un examen sélectif mais approfondi des principaux droits qui, dans les différentes branches du Droit congolais, sont reconnus ou aménagés en faveur des hommes et du peuple. Le Droit congolais des droits de l'homme apparaît ainsi comme une discipline carrefour qui justifie la méthode principale suivie par l'auteur : l'interdisciplinarité. C'est essentiellement la question de la "justiciabilité" des droits de l'homme, telle qu'elle est abordée ici, qui constitue un apport scientifique notable de l'auteur. Et c'est cette problématique qui, dans la troisième partie du livre, le conduit à préférer, parmi les mécanismes existants au Congo ou ailleurs, les mécanismes dits de "protection" des droits de l'homme. Pour lui, l'instauration d'un Ordre juridictionnel spécial des droits de l'homme est nécessaire. Il serait bâti sur le modèle de l'Ordre judiciaire classique mais s'en différencierait tant par le contenu de sa mission, la philosophie de base de ses acteurs, que par le profil scientifique et public des "magistrats des droits de l'homme".

Comme un appel à l'édification d'une réelle démocratie et d'un État de droit en République Démocratique du Congo, le présent Traité de droit administratif pose le fondement du droit public congolais en général, à travers ses bases idéologiques et historiques, ses principales sources d'inspiration intellectuelle et ses sources formelles en temps normal, dans le cadre de la légalité ordinaire, et

en circonstances exceptionnelles, dans le cadre de la légalité d'exception. Plus spécifiquement, ce traité aborde l'organisation de l'administration publique (Administration d'État – centrale et déconcentrée –, Administration territoriale décentralisée et Administration parastatale), les modalités (police administrative et service public) et les moyens (humains, juridiques et matériels) de son action, la responsabilité des pouvoirs publics et le contrôle de l'Administration (citoyen, politique, administratif et juridictionnel). La présente édition est à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Cet ouvrage fait l'autopsie de tous les principes fondamentaux (liberté d'entreprendre, l'égalité de traitement des candidats, la transparence de la procédure) et l'auteur livre une analyse prospective de l'ensemble de la réglementation consacrée dans ce secteur capital de la vie nationale, les marchés publics. L'ouvrage analyse aussi quelques cas pratiques dont la prise en compte suggère de nouvelles perspectives pour un éventuel réajustement de la réforme ainsi opérée.

Le présent ouvrage tente de rassembler toutes les références juridiques sur lesquelles se sont fondées les relations Eglises et Etat dans l'histoire tumultueuse de la République démocratique du Congo. Il est une compilation de plusieurs textes de droit relatifs à la question religieuse depuis la Conférence géographique de Bruxelles du 12 septembre 1876 jusqu'à la Constitution de la Troisième République du 18 février 2006. Il s'agit de textes variés : des instruments juridiques internationaux, diverses conventions, correspondances diplomatiques, textes

constitutionnels, législatifs, réglementaires ainsi que des éléments de la jurisprudence disponible. Ils proviennent d'archives, de diverses collections officielles et privées de la législation congolaise, de recueils de traités internationaux et de différentes revues spécialisées. Cet ouvrage révèle bien que le droit congolais des religions a produit une abondante littérature juridique fortement complexe dans l'histoire. Le foisonnement de genre dans la littérature juridique montre bien la variété et la richesse des sources du droit congolais des religions. Cette littérature juridique couvre plusieurs domaines du droit : droit international, droit public, droit privé, droit constitutionnel, droit pénal, droit administratif, droit social, droit fiscal...

Empruntée au droit international privé et au droit fiscal, l'idée de fraude ne semble pas avoir trouvé une application aisée en droit constitutionnel où son utilisation, d'une rareté déconcertante, ne semble avoir servi qu'à décrire le détournement par l'autorité investie du pouvoir de révision constitutionnelle, le constituant dérivé, des pouvoirs constitutionnels lui conférés afin d'établir un régime fondamentalement différent du précédent. Appliqué au contexte congolais, le concept a merveilleusement été étendu au comportement du pouvoir constituant originaire dans la mise en place des textes constitutionnels et extrapolé à celui des pouvoirs constitués dans la mise en application de ces textes. L'abondante production constitutionnelle congolaise, accumulée depuis près de cinquante ans, est passée au peigne fin. Appelée constamment à faire face à des situations conjoncturelles, l'élaboration des textes constitutionnels congolais ne s'embarrasse nullement des principes constitutionnels de base. L'excessive modification de ces textes sert en principe à adapter le droit au comportement perpétuellement fuyant des dirigeants. Leur mise en application semble destinée à assurer un

objectif autre que celui pour lequel ils avaient été pris.

Cet ouvrage propose un très large éventail de connaissances indispensables à la maîtrise du droit du travail en tant que discipline omniprésente dans la vie de chaque salarié quel que soit le secteur d'activité. Y sont étudiées notamment les législations congolaises, africaines, internationales ainsi que les institutions internationales spécialisées. Il offre une ouverture sur les affaires internationales à l'ère de la " mondialisation " de l'économie. L'ouvrage est destiné principalement aux lecteurs avocats, magistrats, juristes d'entreprise, DRH ou étudiants en droit qui veulent soit approfondir leurs connaissances, soit avoir des réponses aux multiples questions relatives à une branche du droit aussi vivante.

[Copyright: 1e0977c4c562a7206ca8d9ef647f7825](https://www.pdfdrive.com/droit-constitutionnel-congolais-ii-droit-congolais-pdf/e0977c4c562a7206ca8d9ef647f7825.html)